

REFUSER L'INTOX DU POUVOIR

Le système universel par points est présenté comme la solution à toutes les injustices et inégalités entre les différents régimes et au sein même de ces régimes. Qu'en est-il vraiment ?

La fin des régimes spéciaux supprimerait-elle des inégalités ?

Appliquer des règles différentes à des situations différentes n'est pas nécessairement source d'inégalités, et appliquer une règle unique peut au contraire en générer. Les carrières du secteur privé ne sont en général pas linéaires et le calcul de la pension sur les 25 meilleures années du régime général, même s'il représente une régression par rapport à la situation antérieure à 1993, évite que les années moins fastes n'amputent la pension. À l'inverse, les carrières des fonctionnaires sont ascendantes et la pension calculée sur la base des six derniers mois donne pourtant des taux de remplacement (rapport entre le dernier/meilleur salaire et le montant de la retraite) comparables au secteur privé.

Qu'en est-il des inégalités entre les femmes et les hommes ?

La réforme proposée aujourd'hui dégraderait le montant de la pension de toutes les femmes tant dans le régime général que pour les fonctionnaires : fin de l'assurance vieillesse parents au foyer AVPF, fin de la majoration de la durée d'assurance et fin de la compensation des temps partiels ou des interruptions de carrière pendant les trois ans qui ont suivi la naissance.

Les bonifications pour enfants nés avant 2004 seraient remplacées par une majoration unique de 5 % par enfant pour l'un des deux parents et les droits supplémentaires accordés aux parents de trois enfants et plus seraient supprimés.

Le système par points prépare-t-il le terrain à la capitalisation ?

Le système par points a beau relever de la répartition, il impose une vision individualiste du modèle social en développant un esprit d'accumulation personnelle qui favorisera

QUELQUES CHIFFRES BONS À RAPPELER

3 % des salariés relèvent de régimes spéciaux. Le gouvernement met l'accent sur ces régimes qui ne sont en fait que des conventions collectives compensant certaines contraintes spécifiques. Pourtant, tous les salariés seraient perdants si les préconisations du rapport Delevoye s'appliquaient.

40 % des salariés du privé ne sont plus en activité au moment de liquider leur retraite.

63 ans : c'est l'espérance de vie en bonne santé pour les hommes, 64 pour les femmes. Elle tend à régresser en raison du recul de l'âge de départ à la retraite... que le gouvernement voudrait encore reporter !

Source : Eurostat.

l'acceptation et le développement de systèmes par capitalisation. De plus, le plafonnement des dépenses de retraites à moins de 14 % du PIB, couplé à l'augmentation inévitable de la part des retraités dans la population totale, implique la baisse relative du niveau de vie des retraités et constitue une incitation forte au recours à des mécanismes d'épargne individuelle pour ceux qui le pourront.

Un euro cotisé donne les mêmes droits : une mesure de justice/égalité ?

Dans un système par points, un euro cotisé ne donne pas nécessairement le même nombre de points (voir ci-dessous) et, du fait des variations de la valeur de service, un point ne donnera pas toujours les mêmes droits. De plus, contrairement au système actuel qui ne prend pas en compte les moins bonnes années, dans un système par points, toutes les années comptent, tirant le niveau des pensions vers le bas.

Un financement sécurisé, cela veut-il dire que le montant de ma pension est garanti ?

Le système universel par points est présenté comme un système pérenne au financement sécurisé. Mais cela ne signifie absolument

pas qu'il garantit le montant des pensions. Bien au contraire ! Dans un système par points, le montant des pensions pour un même volume de cotisations individuelles est conditionné par l'évolution de la valeur d'achat du point au long des années de cotisation et par la valeur de service du point au moment de la liquidation. L'ajustement de ces deux paramètres permet donc très facilement d'assurer l'équilibre financier du système (sauf crise majeure), sans jamais augmenter les cotisations, mais en baissant les pensions. Libre à chacun de travailler plus longtemps pour préserver son niveau de vie à la retraite !

Maintenir le système actuel, est-ce possible ?

Pour le SNES et la FSU, l'enjeu n'est pas de maintenir un système existant que les réformes successives, depuis vingt-cinq ans, ont considérablement dégradé, mais de renforcer les solidarités inter- et intragénérationnelles. Garantir de hauts niveaux de pension pour toutes et tous implique un système de retraites fondé sur l'emploi, les salaires et une autre répartition des richesses. Cela nécessite des politiques volontaristes en matière d'emploi et de ne pas limiter les dépenses de fonctionnement des retraites à 14 %. ■

Erick Staëlen, Emmanuel Séchet